

Payez à votre rythme.



Payez au rythme qui vous convient

Lorsque vous effectuez un achat de plus de 100 \$ avec votre carte VISA* Banque Laurentienne, vous pouvez le payer en plusieurs mensualités.

Vous possédez déjà une carte de crédit et souhaitez bénéficier de l'option paiement échelonné sur votre dernier achat ?

[Se connecter >](#)

Vous n'avez pas une carte de crédit Banque Laurentienne?

[Découvrir toutes les cartes >](#)

Principaux avantages

Choisissez comment vous souhaitez payer

- Des paiements mensuels égaux pour vous aider à garder le contrôle.

Gérez vos dépenses et votre budget

- Qu'il s'agisse d'achats importants qui changent le cours d'une vie ou d'une petite folie occasionnelle.

Configuration simple

- Effectuez un achat admissible avec votre carte de crédit Banque Laurentienne puis accéder à votre compte de carte de crédit en ligne pour y configurer votre plan de versements échelonnés.

Taux d'intérêt attrayants

- Profitez de taux d'intérêt annuels bas.¹

Les récompenses sont toujours applicables

- Continuez d'obtenir des récompenses sur vos achats, même avec votre plan de versements échelonnés.

Établissez un plan de versements échelonnés en 3 étapes faciles

1

Choisissez un achat admissible.

2

Choisissez un plan de versements échelonnés qui vous convient.

3

Confirmez et configurer votre plan.

Admissibilité²

Le titulaire de carte principal peut inscrire des achats au plan de versements échelonnés si :

- Il est un titulaire de carte admissible;
- L'achat se qualifie d'achat admissible de plus de 100 \$ CA (avant taxes);
- Son compte est en règle.

Les achats admissibles seront identifiés :

- pendant la période du relevé au cours de laquelle ils sont portés au compte pour la première fois et
- au moyen des services en ligne.

Pour en savoir plus, notamment au sujet de l'admissibilité au programme de versements, les taux d'intérêt, la période de paiement, les frais de versements (si applicable), etc., veuillez consulter **l'Entente régissant l'utilisation des cartes VISA* Banque Laurentienne**.

Plans de versement échelonnés

Vous pouvez choisir une échéance de paiement de 3, 6, 12 ou 24 mois.

Échéance	Taux d'intérêt applicable ¹ (Résidents du Québec uniquement)	Taux d'intérêt applicable ¹ (Résidents du Canada hors Québec)
3 mois	5,99%	3,99%
6 mois	7,99%	5,99%
12 mois	8,99%	7,99%
24 mois	9,99%	8,99%

Une fois que vous avez créé et accepté les conditions du plan de versements échelonnés, vous pouvez l'annuler à tout moment pendant la période de paiement, mais vous ne pouvez pas le modifier.

Prêt à commencer ? Configurez un plan dès aujourd'hui !



**BANQUE
LAURENTIENNE**

1. Le taux d'intérêt dépend de la période de paiement choisie lorsque vous inscrivez un achat admissible à un plan de versements échelonnés et peut être modifié. Certaines conditions s'appliquent.

Pour plus de détails, veuillez consulter **l'Entente régissant l'utilisation des cartes VISA* Banque Laurentienne** ou parlez-en à un conseiller.

2. Certaines conditions s'appliquent.
3. Si vous résidez à l'extérieur du Québec, chaque fois que vous inscrivez un achat admissible à un plan de versements échelonnés, vous devrez payer des frais uniques de souscription de 1,5 %, qui doivent être payés sur le premier relevé de compte suivant la date d'inscription. Les frais uniques de souscription ne seront pas remboursés si le plan de versement est annulé.

Il suffit d'accéder à votre compte de carte de crédit en ligne, de choisir un achat admissible, une échéance de paiement, ainsi que les frais uniques de souscription et le taux d'intérêt annuel correspondant liés au plan. Les frais uniques de souscription ne sont pas applicables aux résidents du Québec.

Banque Laurentienne : Banque Laurentienne du Canada

*Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.